



Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Programme local de prévention des déchets ménagers et
assimilés 2025-2030

Décembre 2025

VOS INTERLOCUTEURS :

Carole BARBIER - Robin CORDELLA-GÉNIN

Tél. : 06 82 53 78 62 - 06 10 10 91 08

E-mail : c.barbier@inddigo.com -

r.cordella-genin@inddigo.com



REDACTEURS

Carole BARBIER - Robin CORDELLA-GÉNIN

Ligne directe : 06 82 53 78 62 - 06 10 10 91 08

E-mail : c.barbier@inddigo.com - r.cordella-genin @inddigo.com

CONTACT ADMINISTRATIF

Laurène NEAU

Ligne directe : 06 21 87 41 45

E-mail : l.neau@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

1	LEXIQUE	4
2	CONTEXTE	5
2.1	DEFINITION DE LA PREVENTION	5
2.2	INTRODUCTION	5
2.3	DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA	6
3	LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA	7
3.1	LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)	7
3.2	L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET	7
4	OBJECTIFS	9
4.1	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	9
4.2	LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE	11
5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	13
5.1	DEFINITION	13
5.2	CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE	13
5.3	DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS.....	14
5.4	DIAGNOSTIC DE LA PREVENTION DES DECHETS ET DU PRECEDENT PLPDMA	15
6	UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 5 AXES THEMATIQUES ET 13 ACTIONS	17
7	LE CALENDRIER	18
8	SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	20
8.1	LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME	20
8.2	LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION	21
9	LE BUDGET	24
10	LES MOYENS HUMAINS	24
11	ANNEXES	25

1 LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie

AV : apport volontaire

DAE : déchets d'activités économiques

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

DND : déchets non dangereux

EPCI : établissement public de coopération intercommunal

ETP : équivalent temps plein

GEMF : gros électroménager froid

GEMHF : gros électroménager hors froid

Hab : habitant

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

OMr : ordures ménagères résiduelles

PAM : petit appareil ménager

PàP : porte-à-porte

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : responsabilité élargie du producteur

RS : redevance spéciale

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TI : tarification incitative

TZDZG : territoire zéro déchet zéro gaspillage

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

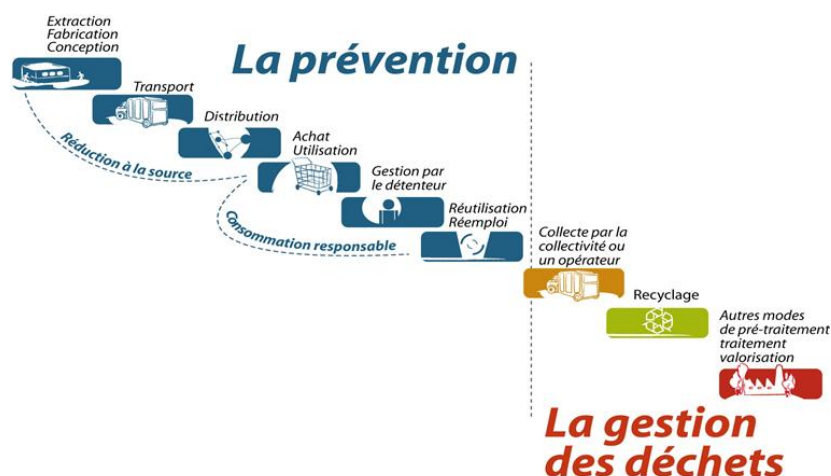
UVE : unité de valorisation énergétique

2 CONTEXTE

2.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



2.2 INTRODUCTION

La CAPV a intégré la prévention des déchets comme axe stratégique de travail dès 2004. Cet axe a été développé par la suite à partir de 2011 avec le Programme Local de Prévention, soutenu par l'ADEME, qui a duré jusqu'en 2015 et visait la réduction de 7% des OMA. Le programme TZDZG en a pris la suite en 2017, jusqu'en 2019. La CAPV a ensuite défini son premier PLPDMA de 2019 à 2024, de manière conforme au décret n°2015-662 du 10 juin 2015. En parallèle, un CODEC a été mené de 2020 à 2022 soutenu par l'ADEME.

La CAPV a déjà atteint l'objectif de réduction global des DMA fixé dans la loi AGECE (-15% entre 2010 et 2030). Il est néanmoins essentiel de poursuivre et réaffirmer ses actions de prévention pour ne pas voir la tendance s'infléchir, et afin d'atteindre les autres objectifs de la loi AGECE, notamment développer le réemploi pour que l'équivalent de 5% du tonnage des DMA faisant l'objet d'un réemploi ou d'une préparation à la réutilisation soit atteint en 2030. Par ailleurs, au niveau régional, le PRPGD approuvé en 2019 fixe un objectif de -50 kg/hab par rapport à la production de DMA de 2015, soit 514 kg/hab/an. La Région a réalisé en 2024 une étude territoriale sur le département de l'Isère : pour respecter la loi AGECE, l'objectif départemental concernant les DMA est de 503 kg/hab en 2030.

La CA du Pays Voironnais souhaite poursuivre son engagement à travers l'élaboration et l'animation d'un second **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, visant notamment à remobiliser et identifier de nouveaux acteurs du territoire autour de cette politique territoriale, poursuivre les actions déjà engagées qui fonctionnent et en impulser de nouvelles.

Le présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA, pour la période 2025-2030.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en **la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées** visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de **réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée au mois de mars 2025. Les mois d'avril à juillet ont été consacrés à la **réalisation du diagnostic du territoire** (une synthèse de ce diagnostic est présentée au chapitre 5). Ce diagnostic a été présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) le 9 juillet 2025.

La réalisation du plan d'action a suivi, il est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux réunions de groupe de travail :

- 9 septembre 2025 – sur les thématiques déchets végétaux, déchets alimentaires et lutte contre le gaspillage alimentaire
- 25 septembre 2025 – sur les thématiques consommation responsable, réemploi, réparation et déchets des professionnels.

Ces réunions de travail ont permis de réunir à chaque fois une vingtaine d'acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, entreprises, commerçants, techniciens et élus.

Le 1^{er} décembre 2025, **une présentation en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**, a permis de valider ces actions. 13 actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.

Les étapes d'adoption sont ensuite les suivantes :



3 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

3.1 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Un des objectifs du PLPDMA est d'avoir une **gouvernance ouverte et partagée** avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'impulser une dynamique territoriale, de faciliter **l'articulation du plan d'action avec les autres politiques du territoire** et le **partage d'expérience entre les acteurs**. Il s'agit d'aller au-delà de la prévention des déchets, sur une dimension plus large de l'économie circulaire. De nombreux partenaires locaux sont associés afin de développer de nouvelles dynamiques en faveur des actions de prévention des déchets comme du maintien et du renforcement des actions d'ores et déjà en place.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est une instance de consultation et d'échange qui réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage (exécutif de la collectivité) en charge du PLPDMA.

La **CCES est constituée de 3 collèges** : (liste complète en annexe 1)

- Collège représentants du Pays Voironnais :
 - élus et techniciens des communes
 - techniciens de différents services du Pays Voironnais
- Collège représentants des partenaires institutionnels
 - L'ADEME
 - La Région
 - Eco-organismes
- Collège représentants des acteurs du territoire
 - Acteurs du réemploi, de la réparation, du compostage, du zéro déchet,
 - Association de professionnels et commerçants
 - Bailleurs sociaux
 - Conseil de développement

3.2 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- La direction du service gestion des déchets

- La responsable de l'unité Animation et Réduction des Déchets,
- Deux chargés de mission prévention – économie circulaire,
- Un chargé de projet

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment des chargés de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

Pour la mise en œuvre des actions, l'équipe est complétée par :

- Deux techniciens biodéchets
- Quatre ambassadrices du tri et de la prévention

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), mise en place au niveau national, décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages. Les grandes mesures sont les suivantes :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : de 30% par rapport au PIB d'ici 2030
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique
- Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, dont dans des métiers nouveaux

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment
- Obligation du tri hors foyer dans les espaces publics et les établissements recevant du public

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

REGLEMENT EUROPEEN SUR LES EMBALLAGES ET LES DECHETS D'EMBALLAGES (PPWR)

Ce règlement européen a été adopté par l'Union européenne le 19/12/24 et s'appliquera à tous les états membres le 12 août 2026, sans nécessité de traduction dans la législation des pays.

Il a pour objectifs de :

- Harmoniser les règles à l'échelle européenne
- Réduire les déchets d'emballages à la source
- Augmenter le recyclage (de haute qualité)
- Favoriser le réemploi
- Concevoir des emballages réellement durables

Ce règlement fixe notamment des objectifs de réduction globale des déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 :

- - 5 % en 2030
- - 10 % en 2035
- - 15 % en 2040.

Les cartons sont compris dans le périmètre.

En 2018, la CA du pays Voironnais comptait 66 kg/hab d'emballages, y compris les cartons des professionnels. L'objectif de -5% en 2030 amènerait à 63 kg/hab.

LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019.

L'objectif principal en termes de prévention est de **stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015**, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,

- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

La Région a récemment territorialisé ce document, sur plusieurs départements, dont l'Isère, en intégrant également les objectifs de la loi AGECL. **L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de l'Isère est fixé à 503 kg/hab en 2030.**

Le PLPDMA de la CA du Pays Voironnais intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

La CA du Pays Voironnais ambitionne de dépasser l'objectif régional et d'atteindre 478,5 kg/hab de DMA en 2030. Cela signifiera une baisse des DMA de 24,3% par rapport à 2010, là où la Loi AGECL prévoit un objectif de réduction de 15% sur la période.

Cet objectif correspond aussi à une baisse des DMA de 8,3 % par rapport à l'année de référence 2024 (522 kg/hab), soit une diminution de 43,5 kg/hab sur cette période.

Le graphique suivant présente l'évolution prévisionnelle des déchets, entre 2024 et 2030 :

- en rouge la trajectoire prévue par le PLPDMA,
- en bleu l'objectif du PRPGD.

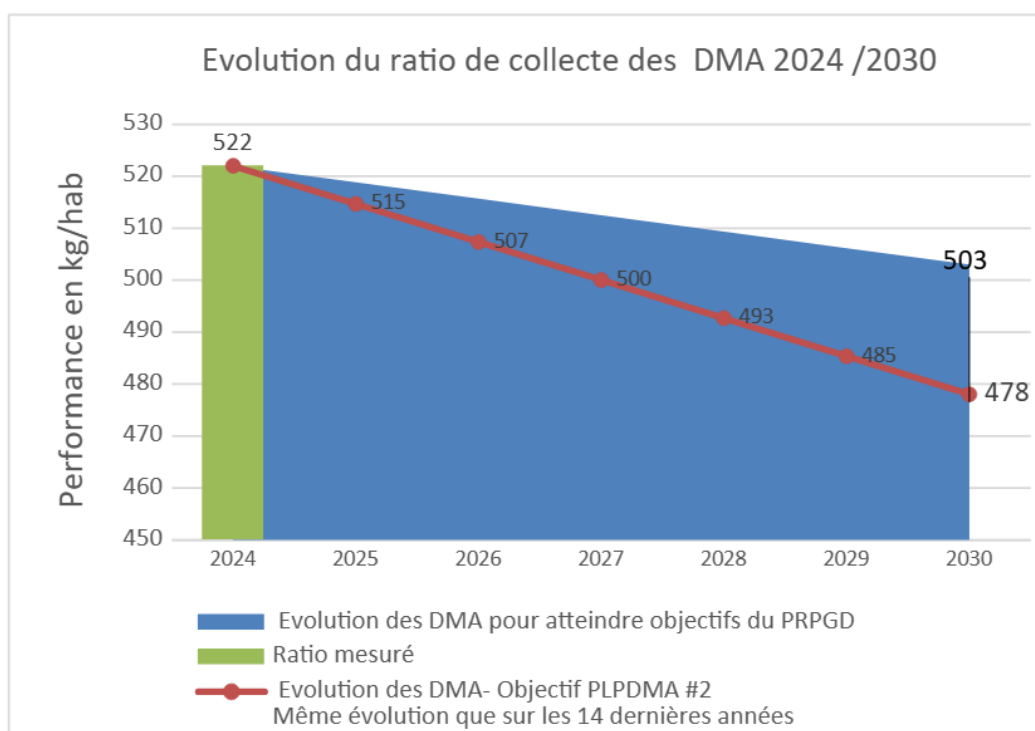


Figure 1 : Evolution prévisionnelle des DMA

Pour se conformer à cet objectif de diminution, des objectifs de diminution par flux et par action ont été définis :

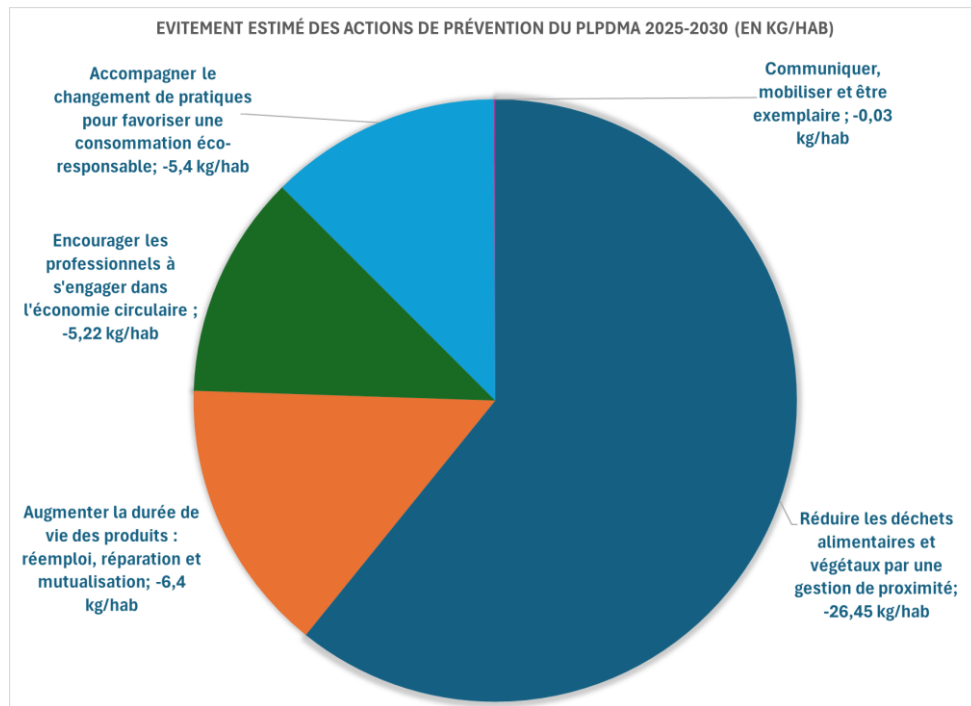


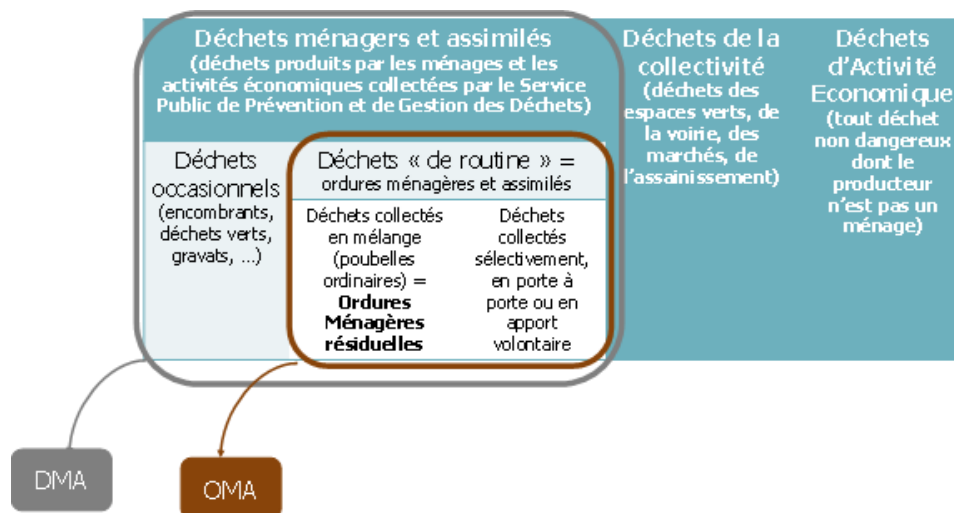
Figure 2 : évitement estimé des actions de prévention du PLPDMA 2025-2030 (en kg/hab)

Chaque action possède des objectifs qui leur sont propres, présentés dans les fiches action en annexe de ce document.

5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 DÉFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2021 et 2024, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

5.2 CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Situé au nord de l'agglomération grenobloise dans le département de l'Isère, le Pays Voironnais se divise en deux sous-ensembles :

- **Le sud**, adossé à la rivière Isère, composé de plaines traversées par d'importants axes de communication routiers et ferroviaires. Cette partie abrite les villes les plus peuplées, l'essentiel de la population et de l'activité économique et industrielle.
- **Le nord**, un territoire de moyennes montagnes, enclavé et faiblement peuplé. Cette partie abrite le secteur de la Valdaine ainsi que le lac de Paladru. Ce patrimoine naturel permet aux communes des bords du lac de disposer d'une forte activité touristique.

En 2024, le territoire compte au total **96 688 habitants**. Le Pays Voironnais possède et revendique un statut particulier au sein de la région urbaine grenobloise, celui de **pôle d'équilibre**. Avec ses **31 communes**, le Pays Voironnais est sous une forte influence grenobloise, notamment en raison de l'intensité des déplacements domicile-travail.

D'après les données INSEE, 58% des logements du territoire sont des maisons individuelles et 41% des appartements. Il est à noter que 3% de ces logements sont des résidences secondaires.

Le territoire de la CAPV se caractérise par un emploi fortement marqué par les secteurs du commerce, des transports et des services divers.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. On note une plus faible représentation d'agriculteurs, de cadres et professions intellectuelles supérieures que sur le reste du territoire national.

Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions. Ces éléments sont développés dans le rapport de diagnostic.

5.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

Lors du diagnostic, les atouts suivants ont été relevés concernant la gestion des déchets :

- La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) est en diminution et est faible,
- De nombreux flux sont triés en déchèterie, pour plus de valorisation,
- La redevance spéciale pour les professionnels est instaurée,
- Des projets sont en cours : mutation du site écologique de La Buisse, Schéma Directeur Déchèteries.

Cependant, la production de DMA est comparable aux moyennes régionale et départementale. On relève également des quantités importantes de flux de collecte sélective présents dans les OMr et un taux de refus de tri élevé.

SYNTHESE DU GISEMENT

Sur la base des caractérisations réalisées sur les OMR, les DALIM, le flux multimatériaux et les bennes bois, encombrants, mobilier et métaux, compilées avec les autres flux de DMA collectés, le flux de DMA reconstitué se présente de la façon suivante, par ordre décroissant :

	t	kg/hab	%
Déchets verts	7 777	80	15%
Minéraux REP PMCB (déchets bâtiment)	5 804	59	11%
Multimatériaux (REP papiers-emballages)	5 500	57	11%
Éléments fins	5 293	55	10%
Textiles sanitaires	4 980	52	10%
Verre d'emballage	4 086	42	8%
Biodéchets	2 919	30	6%
REP Mobilier	2 753	28	5%
REP PMCB hors minéraux (déchets bâtiment)	2 504	26	5%
Autres déchets	2 016	21	4%
Cartons	1 265	15	3%
REP TLC (textiles-chaussures)	1 386	14	3%

Sacs poubelles	1 253	13	2%
DEEE (déchets électroniques)	1 156	11	2%
Bois hors REP	609	6	1%
Métaux hors REP	359	4	1%
REP ASL (articles sports et loisirs)	348	4	1%
Déchets dangereux	264	3	1%
REP ABJ (articles bricolage-jardinage)	160	2	0%
REP Jouets	36	0	0%
	50 468	522	

Tableau 1 : Gisement global 2024

Les flux principaux sont :

- Les déchets verts, qui représentent 80 kg/hab, collectés à 96% à part en déchèteries,
- Les déchets minéraux relevant de la REP PMCB (inertes, plâtres et isolants), qui représentent 59 kg/hab, collectés à 95% à part en déchèteries,
- Les papiers et emballages, qui représentent 57 kg/hab, collectés dans le flux multimatériaux, mais présents encore fortement dans les OMR et présents, dans une moindre mesure, dans la benne encombrants en déchèteries,
- Les textiles sanitaires, qui représentent 52 kg/hab. Ce flux compose près d'1/4 des OMr et du flux multimatériaux,
- Le verre d'emballage, qui représente 42 kg/hab, collecté à 81% à part, mais encore présent dans les OMr (5,6 kg/hab) et le flux multimatériaux (2 kg/hab),
- Les biodéchets, qui représentent 30 kg/hab, collectés à 58% dans les DALIM, mais présents dans les OMR et le flux multimatériaux (12 kg/hab).

Les flux grisés (éléments fins et sacs poubelles) ne peuvent pas être approfondis dans le cadre de la prévention.

5.4 DIAGNOSTIC DE LA PREVENTION DES DECHETS ET DU PRECEDENT PLPDMA

Le diagnostic a permis de mettre en lumière **les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire** :

- Sensibilisation et promotion de l'engagement citoyen vers la réduction des déchets
- Compostage individuel
- Gestion de proximité des déchets verts (pratiques de broyage...)
- Dynamique Ressourcerie Réemploi et Réparation
- Stop pub
- Manifestations éco-responsables

D'autres actions de prévention sont présentes, mais sont à **renforcer, renouveler ou relancer** :

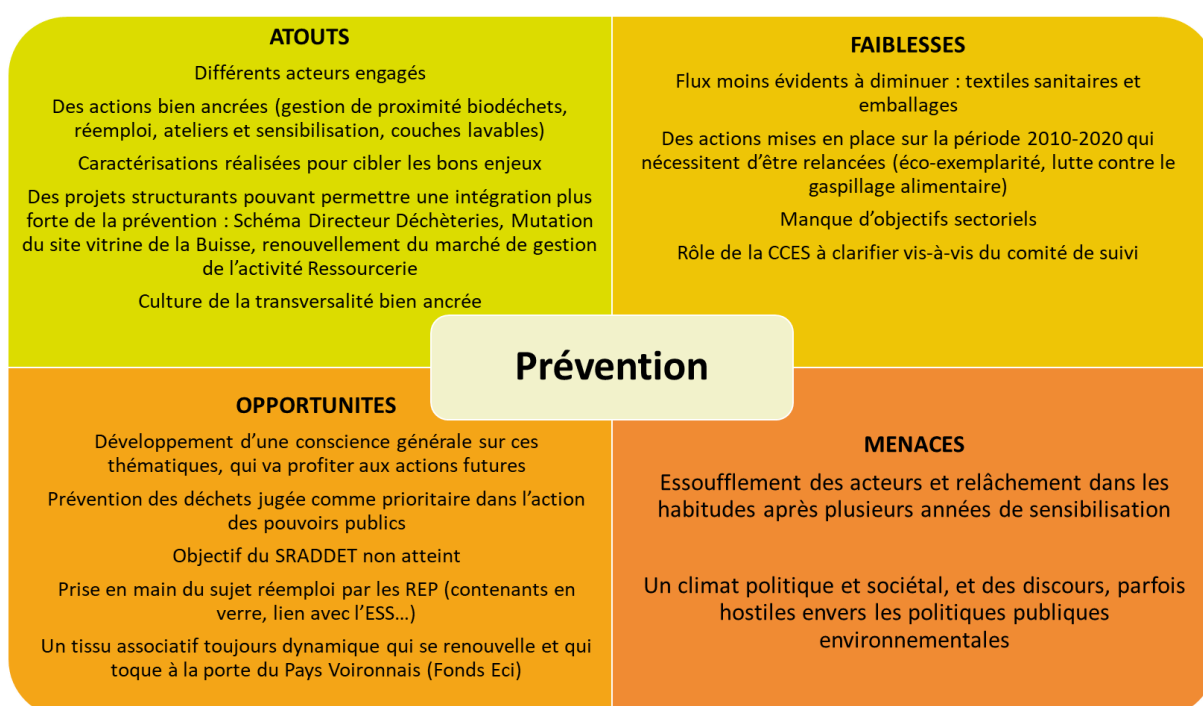
- Promotion de l'éco-exemplarité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Compostage collectif et partagé et lombricompostage

- Prévention des textiles sanitaires
- Accompagnement des associations d'entreprises des zones d'activités
- Approche économique (TI, RS, ...)

Le PLPDMA 2019-2024 a permis de poursuivre la diminution des DMA. De nombreuses actions ont été mises en œuvre, et de nombreux acteurs ont été mobilisés. L'écosystème des acteurs s'est agrandi au cours du PLPDMA.

Les flux restants à diminuer sont moins évidents : textiles sanitaires (dans les OMr), multimatériaux. La CA du Pays Voironnais doit également éviter un essoufflement des acteurs.

Un enjeu important réside dans la diminution des déchets d'activités économiques produits sur le territoire, par les établissements publics et privés, qu'ils soient soumis ou non à la redevance spéciale. Le nouveau PLPDMA du Pays Voironnais devra tenir compte de cette dimension.



Le rapport complet du diagnostic est disponible auprès du service Animation et Réduction des Déchets de la CA du Pays Voironnais.

6 UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 5 AXES THEMATIQUES ET 13 ACTIONS

Le plan d'action est décliné en 5 axes thématiques et 13 actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle est précisée dans le calendrier au paragraphe suivant et sera ajustée durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Ce plan d'action est construit pour permettre l'atteinte des objectifs fixés (cf. chapitre 4.2).

Les 13 actions sont classées selon 5 axes thématiques :

Axe thématique	Action
I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité	1. Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal
	2. Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif
	3. Structurer et animer le réseau d'acteurs
II-Augmenter la durée de vie des produits : réemploi, réparation, mutualisation	4. Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial
III-Encourager les professionnels à s'engager dans l'économie circulaire	5. Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets
	6. Déployer l'économie circulaire au service des professionnels
IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable	7. Promouvoir les textiles sanitaires
	8. Sensibiliser sur la thématique du textile
	9. Développer les éco-événements
	10. Promouvoir les pratiques de réduction des emballages
	11. Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire
V-Communiquer, mobiliser et être exemplaire	12. Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires
	13. Communiquer, suivre et coordonner le PLPDMA

7 LE CALENDRIER

Les 13 actions présentées précédemment s'inscrivent dans **un programme d'une durée de 6 ans**. Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions.

Légende :

Courant	
Préparation interne	
Lancement action : communication, sollicitation usagers	
	Lié à un autre outil de planification

Action	SOUS ACTIONS / ETAPES	2025	2026				2027				2028				2029				2030			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal	Accompagner les communes vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable																					
	Accompagner les entreprises vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable																					
	Accompagner les particuliers vers une gestion exemplaire des espaces extérieurs																					
	Développer un accès au broyat pour tous																					
	Créer des espaces pédagogiques de démonstration et sensibilisation à la gestion à domicile des végétaux																					
Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	Développer le compostage en zone touristique																					
	Travailler sur les projets d'aménagement pour réserver des espaces dédiés au compostage lors de la construction de logements collectifs																					
	Poursuite et amélioration continue du compostage de proximité (collectif et individuel)																					
Structurer et animer le réseau d'acteurs	Développer et renforcer l'animation du réseau des Guides composteurs et Référénts de site																					
	Développer des relais à l'échelle communale																					
Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial	Organiser les déchèteries en faveur du réemploi en lien avec le Schéma Directeur Déchèteries																					
	Soutenir les acteurs locaux du réemploi via des partenariats technique, financier et de communication																					
	Essaimer l'offre de réemploi sur le territoire																					
	Développer la mutualisation et l'EFC																					
Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets	Animer et soutenir les usagers et les initiatives locales proposant des solutions de réemploi et de réparation																					
	Structurer l'action du PLPDMA du Pays Voironnais à destination des professionnels																					
	Réduire les déchets du bâtiments apportés par les professionnels dans les déchèteries du territoire																					
Déployer l'économie circulaire au service des professionnels	Retravailler et développer le label « professionnel éco-responsable »																					
	Intégrer la prévention dans les programmes d'actions des associations d'entreprise																					
	En collaboration avec Circul'Alpes, favoriser l'émergence de nouvelles synergies et coopérations sur les zones d'activité du territoire																					
	Evaluer et faire évoluer le Fonds économie circulaire																					

Action	SOUS ACTIONS / ETAPES	2025	2026				2027				2028				2029				2030				
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Promouvoir les textiles sanitaires lavables	Développer les actions de promotion des TSL à destination des différents publics																						
	Renforcer et pérenniser le partenariat avec la maternité pour communiquer auprès de toutes les familles																						
	Accompagner les établissements et les professionnels de la petite enfance																						
	Mettre à disposition ou permettre l'acquisition de couches ou protection menstruelles lavables																						
	Développer les kits naissance dans les communes																						
Sensibiliser sur la thématique du textile	Accompagner les professionnels																						
	Sensibiliser le jeune public																						
	Sensibiliser le grand public																						
Développer les éco-événements	Création d'une charte éco-événement																						
	Mettre en place un système de prêt de vaisselles lavables																						
	Communiquer sur les alternatives existantes																						
	Poursuivre le prêt de matériel déjà en place																						
Promouvoir les pratiques de réduction des emballages	Promouvoir l'utilisation des contenants réemployables par le grand public																						
	Mise en place d'un système de collecte et lavage des contenants réutilisables																						
	Développer et soutenir le réemploi des bouteilles en verre sur le territoire																						
Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire	Créer une dynamique solidaire																						
	Accompagner les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire																						
	Sensibiliser le grand public																						
Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires	Réaliser un diagnostic gestion et prévention des déchets au sein des services de la CA et des communes membres																						
	Accompagner les services et les communes pour déployer les actions d'éco-exemplarité																						
	Mettre en pratique le réemploi et la réparation au sein du Pays Voironnais en régie et via les marchés publics																						
	Sensibiliser et former les communes (élus et agents) à l'éco-exemplarité																						
Communiquer, suivre et coordonner le PLPDMA	Réaliser un suivi de la composition des déchets ménagers et assimilés via la réalisation de campagnes de caractérisation																						
	Piloter le PLPDMA																						
	Coordonner le PLPDMA avec les autres outils de planification	★																					
	Mobiliser les acteurs du territoire																						
	Communiquer																						
	Réaliser un sondage de perception auprès de la population																						

Tableau 2 : calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions du PLPDMA

8 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les **recommandations de l'ADEME**.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

8.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les **indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- L'évolution des DMA en kg/hab/an, afin d'atteindre 478,5 kg/hab en 2030,
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le budget alloué aux actions de prévention.

8.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES et comparés à l'objectif fixé.

On distingue 2 catégories d'indicateurs :

- **Les indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activités sont directement liés à l'intervention de la collectivité, ils peuvent être subdivisés en :

- Indicateurs de moyens** : ils concernent les moyens mobilisés (montants financiers et temps humain), ainsi que le matériel utilisé pour réaliser l'action.
- Indicateurs de réalisation** : ils se rapportent à toutes les informations reflétant l'intensité de la réalisation d'une tâche (relais contactés, outils diffusés, nombre de personnes ayant participé à l'action).

- **Les indicateurs d'impact**

Les indicateurs d'impact sont le résultat de l'intervention de la collectivité, ils servent à mesurer les résultats obtenus, ils peuvent être subdivisés en :

- Indicateurs de participation** : une mesure ou d'une estimation de la quantité (ou du pourcentage) d'acteurs concernés par l'action et qui ont marqué leur adhésion à celle-ci (ex : % de boîtes aux lettres avec une mention Stop Pub).
- Indicateurs quantités évitées** : mesurer ou estimer, lorsque cela est possible, la quantité de déchets évités grâce à l'action (ex : poids de textiles collectés dans les points de récupération, donc détournés des OM).

Action	Indicateurs visés	Objectif final
Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal	Evolution du tonnage de déchets verts en déchèteries	-12 %/an
	Tonnage de déchets verts évités	670t/an
	Nombre de communes utilisatrices du service de broyeurs mutualisés	24
	Nombre de foyers équipés de broyeurs	40/an
	Nombre d'ateliers réalisés	12/an
Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	Nombre d'espaces pédagogiques créés	8 en 2030 (La Buisse, déchèteries et autres)
	Evolution des quantités de DALIM collectés	-2%
	Evolution de la part de biodéchets présente dans les caractérisations d'Omr (et de multimatériaux)	Baisse (ajustement en 2026)
	Evolution du nombre de composteurs individuels installés	700/an
	Evolution du nombre de lombricomposteurs installés	30/an
Structurer et animer le réseau d'acteurs	Evolution du nombre de lombricomposteurs installés	90 sites actifs en 2030
	Quantité de déchets évités	9,6 kg/hab/an
	Nombre d'actions réalisées par le réseau des guides composteurs et des référents sites	1/an
	Evolution du nombre de guides composteurs	10/an
Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial	Evolution du nombre de référents de site	92 (2/sites collectifs)
	Nombre d'agents et d'élus formés	15/an
	% de t de déchets réutilisés/ réemployés issus des filières REP	4%
	Nombre de zones de reprise matière créées	1/ déchèterie
	Nombre d'évènements en déchèterie sur le réemploi	10/an
	Nombre de projets soutenus sur le réemploi et/ou la mutualisation d'objets via le fonds ECI	12/an à terme
	Création de la semaine du réemploi	fait
	Nombre de zones de réemploi	6 (1 par déchèterie à minima)
	Création d'une ressourcerie itinérante	fait
Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets	Evolution du nombre d'ateliers de sensibilisation au réemploi et à la réparation (ou ateliers coutures, réparation surcyclage -> 20/an)	20/an
	Quantité de déchets évités : évolution du gisement REP collecté	618,8t
	Nombre d'entreprises ayant répondu au questionnaire	70%
	Evolution du nombre de commerces et autres professionnels labellisés	20
Déployer l'économie circulaire au service des professionnels	Nombre d'annonces et de transactions effectuées sur la plateforme de don	<i>pas d'objectif</i>
	Evolution de la quantité de DMA	-1%
	Nombre d'entreprises ayant participé à des animations sur l'EIT et l'EFC	10/an
	Nombre de synergies créées	1/an
	Nombre d'entreprises ayant sollicité le Fond économie circulaire	6/an

Action	Indicateurs visés	Objectif final
Promouvoir les textiles sanitaires lavables	Nombre de familles accompagnées	40
	Nombre d'établissements et professionnels sensibilisés	5 établissements/an et 200 pros/an
	Nombre d'établissements utilisant les changes lavables	3
	Evolution du nombre d'aide à l'achat sollicité	35/an à terme
	Evolution du nombre de kit naissance distribué	100/an à terme
	Nombre d'ateliers et de stand réalisés sur les TSL	10/an
	Nombre de personnes sensibilisées	200/an
	Quantité de déchets évités : évolution du gisement des textiles sanitaires dans les OMA	Réduire de 1% la part de textiles sanitaires
Sensibiliser sur la thématique du textile	Evolution du tonnage de TLC collecté (données Re-fashion)	10 kg/hab
	Evolution du tonnage de TLC réemployés et recyclés	données Refashion
	Nombre d'intervention dans les établissements scolaires	15/an
	Nombre d'élèves sensibilisés	300/an
	Nombre d'usagers sensibilisés lors d'évènements organisés par le service ou d'autres partenaires	1000/an
Développer les éco-événements	Nombre de réunion entre professionnels organisés	2/an
	Création de la charte éco-événement	fait
	Nombre d'associations signataires	10 nouvelles/an
	Nombre d'évènement ayant demandé un prêt de vaisselle lavable	10/an
Promouvoir les pratiques de réduction des emballages	Création du guide éco-événement	fait
	Evolution du tonnage de multimatériau	Réduire de 1,5%
	Nombre de kit d'essai distribué	20/an
	Mise en œuvre du système de collecte et lavage des contenants réutilisables	fait
Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire	Nombre de point de reprise de contenants en verre consignés et tonnages collectés	données Revera
	Evolution de la part du gaspillage alimentaire dans les caractérisations d'Omr, de DALIM et de multimatériau	Baisse (ajustement en 2026)
	Nombre de communes accompagnées	100%
Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires	Guide "producteurs-consommateurs"	fait
	Nombre de diagnostic réalisés	tous les sites et services CAPV
	Nombre d'agents et d'élus de la CAPV formés	10/an
	Nombre d'agents et d'élus des communes formés	10/an
	Quantité de déchets évités	0,03 kg/hab/an
	Nombre de critères environnementaux intégrés aux marchés dans le cadre du SPASER (indicateur suivi par service juridique)	voir critères du SPASER

Tableau 3 : indicateurs et objectif final pour chaque action

9 LE BUDGET

Le budget (hors masse salariale) est de 1 007 527 € HT sur 6 ans soit une moyenne de 167 900 € HT par an représentant **1,75 € HT/hab/an**.

Ce budget se compose de 313 857€ d'investissements et de 693 670 € de prestations, ateliers, aides à l'achat et soutiens à des associations, dont 137 000 € de communication. (Budget détaillé en annexe 2)

Ce budget ne comprend pas :

- Le budget dédié à la refonte du site écologique de la Buisse,
- Les évolutions des déchèteries, y compris pour des zones de réemploi.

Le budget de la masse salariale (détaillé en annexe 3) est de 3 155 000 € sur 6 ans, soit une moyenne de 525 800 € par an représentant 5,45 €/hab/an.

Le budget total prévu pour la mise en œuvre du nouveau PLPDMA est donc de 4 162 527 € (1 007 527 € + 3 155 000 €) soit une moyenne de 693 700 €/an (7,2 €/hab/an).

L'atteinte des objectifs fixés par le PLPDMA 2025-2030 permettra par ailleurs une économie estimée à 638 000 €/an sur les différents flux à l'horizon 2030.

Cela met en évidence une couverture assez large des dépenses engagées.

10 LES MOYENS HUMAINS

Les **moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA** sont détaillés ci-dessous par année. Il s'agit d'une estimation, qu'il conviendra d'affiner, notamment avec les autres services, qui vont contribuer à la mise en œuvre du PLPDMA.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Unité Accompagnement et Réduction des Déchets (équivalent temps plein ETP)	8	8.15	8.65	8.65	8.65	8.85

Tableau 4 : estimation des moyens humains nécessaires à la réalisation du PLPDMA

11 ANNEXES

11.1 COMPOSITION DE LA CCES

Nom	Prénom	Nom de la structure	Fonction (si structure)
Arnout	Alice	Ecomaison	
Bicout	Dominique	Conseil de développement	
Caillon-Guyot	Sophie	CAPV Service Gestion des déchets	Directrice adjointe
Cavagnat	Florence	SeauS Environnement	Maître Composteur
Cayot	Jean-François	Conseils de quartier de Ville de Voiron	Animateur
Chiri	Marie-Eve	Région AURA	Unité déchets économie circulaire
Chirpaz	Olivier	CAPV Service Environnement	Chargé de mission PCAET
Cloppet	Antoine	Commune Coublevie	13 ^e Vice Président réduction, valorisation des déchets, énergies renouvelables
Conde	Emmanuelle	CAPV Service Agriculture, Forêt et Développement Rural	Chargée de mission
Courtade	Pierre	Commune de Saint Cassien	Conseiller municipal
De Looze	Stéphane	CAPV Service Gestion des déchets	Technicien tri prévention compostage
Delfosse	Estelle	ADEME	
Galland	Pierre	Commune de Saint-Aupre	Conseiller municipal
Gauquelin	Anne-Sophie	CAPV Service Gestion des déchets	DGST
Giroud-Garampon	Annie	Commune de Vourey	Conseiller municipal
Gontier	Pénélope	Chambre du commerce et de l'industrie	Conseillère Transition Ecologique
Grimaldi	Jean-Luc	Passiflore – Ressourcerie	
Hartmann	Cathie	Commune de Charavines	Conseillère municipale
Huard	Manon	CAPV Service Gestion des déchets	Directrice
Junet	Isabelle	Ecologic	
Klisnick	Yves	Repair Café Pays Voironnais	Président
Lambolez	Brigitte	Le Pic Vert	Co-Présidente
Leonard	Clara	Re-Fashion	Chargée de développement territorial Grand Sud
Magnea	Julie	Ronalpia	Responsable d'antenne Pays Voironnais et Nord Isère
Mangion	Élodie	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Chargé de développement économique, Entreprises et territoires
Masset	Mathilde	CITEO	Responsable des opérations
Maurin	Stéphane	Adéquation	Directeur adjoint
Muracchini	Raphael		GC
Perrier	Christophe	CAPV Service économie	Chargé de mission économie de proximité
Rostaing-Puissant	Michel	Commune de Saint-Jean-de-Moirans	Conseiller municipal
Rousselin	Astrid	CHAMPFEUILLET	Présidente
Saurat	Audrey	Le Rigodon	Directrice - GC
Savignon	Audrey	Association des entreprises de Centr'Alp	Directrice
Venturini	Dominique	Le Pic vert	Conseil de développement

11.2 BUDGET ET MOYENS HUMAINS

11.2.1 BUDGET

Budget €uros				Détail des dépenses planifiées						
Axe thématique	N° FA	Action	Budget global	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	dont investissements à venir
I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité	1	Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal	112 000	50 000	4 000	4 000	46 000	4 000	4 000	42 000
	2	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	312 265	40 408	54 371	54 371	54 371	54 371	54 371	271 857
	3	Structurer et animer le réseau d'acteurs	45 934	6 834	6 620	8 120	8 120	8 120	8 120	
II-Augmenter la durée de vie des produits : réemploi, réparation, mutualisation	4	Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial	98 383	8 383	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	
III-Encourager les professionnels à s'engager dans l'économie circulaire	5	Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets	-							
	6	Déployer l'économie circulaire au service des professionnels	22 700	5 300	14 200	800	800	800	800	
IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable	7	Promouvoir les textiles sanitaires	91 663	27 163	9 700	13 700	13 700	13 700	13 700	
	8	Sensibiliser sur la thématique du textile	49 000	4 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	
	9	Développer les éco-événements	991	991						
	10	Promouvoir les pratiques de réduction des emballages	28 729	3 329	3 000	3 600	11 600	3 600	3 600	
	11	Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire	1 309	1 309						
V-Communiquer, mobiliser et être exemplaire	12	Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires	6 308	308		1 500	1 500	1 500	1 500	
	13	Communiquer, suivre et coordonner le PLPDMA	100 846	25 846	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	
Budget communication globale			137 400	15 300	22 100	25 000	25 000	25 000	25 000	
Total			1 007 527	189 170	155 991	153 091	203 091	153 091	153 091	313 857

Tableau 5 : budget prévisionnel par action sur la durée du PLPDMA

11.2.2 MOYENS HUMAINS

Budget ETP			Ressources Humaines mobilisées unité ARD							Ressources Humaines mobilisées autres services						
Axe thématique	N° FA	Action	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total PLPDMA	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total PLPDMA
I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité	1	Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal	0,92	1	1,5	1,5	1,5	1,5	7,92	0,02	0,03	0,05	0,05	0,05	0,05	0,25
	2	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	1,05	1,05	1,1	1,1	1,1	1,1	6,5	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,17
	3	Structurer et animer le réseau d'acteurs	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,4	0	0	0	0	0	0	0
II-Augmenter la durée de vie des produits : réemploi, réparation, mutualisation	4	Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial	0,55	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	3,15	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,12
III-Encourager les professionnels à	5	Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets	0,65	0,65	0,8	0,8	0,8	0,8	4,5	0,08	0,09	0,1	0,1	0,1	0,1	0,57
	6	Déployer l'économie circulaire au service des professionnels	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	2,7	0,08	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,58
IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable	7	Promouvoir les textiles sanitaires lavables	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	4,2	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06
	8	Sensibiliser sur la thématique du textile	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	4,5	0	0	0	0	0	0	0
	9	Développer les éco-événements	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,4	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07	0,39
	10	Promouvoir les pratiques de réduction des emballages	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	3,3	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,12
	11	Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	4,5	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3
V-Communiquer, mobiliser et être	12	Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	2,7	0,1	0,11	0,15	0,15	0,15	0,15	0,81
	13	Communiquer, suivre et coordonner le PLPDMA	0,38	0,4	0,3	0,3	0,3	0,5	2,18	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3
Total ARD			8	8,15	8,65	8,65	8,65	8,85	50,95	0,5	0,57	0,65	0,65	0,65	0,65	3,67
ETP mobilisés Pilotage Service Déchets			0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3							
Total ARD + Service déchets			8,5	8,65	9,15	9,15	9,15	9,35	53,95							
Montant Masse Salariale ARD (en k€)			408,70	424,69	459,76	468,96	478,33	499,18	2 739,62							
Montant Masse Salariale Pilotage Service Déchets (en k€)			31,50	32,13	32,77	33,43	34,10	34,78	198,71							
Montant Masse Salariale autres services CAPV (en k€)			28,00	32,56	37,87	38,63	39,40	40,19	216,65							
Montant total Masse Salariale (en k€)			468,20	489,38	530,40	541,01	551,83	574,15	3 154,97							
<i>Hypothèse d'évolution de 2% par an à ETP constant (GVT)</i>																

Tableau 6 : détail des moyens humains prévisionnels par action sur la durée du PLPDMA

11.3 VISION GLOBALE DU PLPDMA

Axe	Action	Sous action	Public cible				Gisements impactés		Estimation déchets évités (t/an)
			Particulier	Jeune public	Professionnel	Commune/ CAPV	Produit	En kg/hab	
I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité	1. Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal	Accompagner les communes vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable					Déchets verts et de jardin	81kg/hab	600
		Accompagner les entreprises vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable							940
		Accompagner les particuliers vers une gestion exemplaire des espaces extérieurs							90
		Développer un accès au broyat pour tous							
		Créer des espaces pédagogiques de démonstration et sensibilisation à la gestion à domicile des végétaux							
	2. Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif	Développer le compostage en zone touristique					Biodéchets	31 kg/hab	60
		Travailler sur les projets d'aménagement pour réserver des espaces dédiés au compostage lors de la construction de logements collectifs							868
		Poursuite et amélioration continue du compostage de proximité (collectif et individuel)							
	3. Structurer et animer le réseau d'acteurs	Développer et renforcer l'animation du réseau des Guides composteurs et Référents de site							
		Développer des relais à l'échelle communale							
II-Augmenter la durée de vie des produits : réemploi, réparation et mutualisation	4. Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi visant à soutenir les acteurs et initiatives locales en faveur du réemploi et de l'EFC	Organiser les déchèteries en faveur du réemploi en lien avec le Schéma Directeur Déchèteries					Divers objets, livres, électroménager, meubles, vaisselle, décoration, outils de bricolage, de jardinage, accessoires divers, vêtements, textiles, chaussures	80 kg/hab (29kg/hab de mobilier de mobilier 12kg/hab de DEEE)	619
		Soutenir les acteurs locaux du réemploi via des partenariats technique, financier et de communication							
		Essaimer l'offre de réemploi sur le territoire							
		Développer la mutualisation et l'EFC							
		Animer et soutenir les usagers et les initiatives locales proposant des solutions de réemploi et de réparation							
		Développer la mutualisation et l'EFC							
III-Encourager les professionnels à s'engager dans l'économie circulaire	5. Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets	Structurer l'action du PLPDMA du Pays Voironnais à destination des professionnels				DMA	522	505	
		Réduire les déchets du bâtiments apportés par les professionnels dans les déchèteries du territoire							
		Retravailler et développer le label « professionnel éco-responsable »							
	6. Déployer l'économie circulaire au service des professionnels	Intégrer la prévention dans les programmes d'actions des associations d'entreprise							
		En collaboration avec Circul'Alpes, favoriser l'émergence de nouvelles synergies et coopérations sur les zones d'activité du territoire							
		Evaluer et faire évoluer le Fonds économie circulaire							

Axe	Action	Sous action	Public cible				Gisements impactés		Estimation déchets évités (t/an)
			Particulier	Jeune public	Professionnel	Commune/ CAPV	Produit	En kg/hab	
IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable	7. Promouvoir les textiles sanitaires lavables	Développer les actions de promotion des TSL à destination des différents publics					OMR, multimatériaux	52kg/hab	26
		Renforcer et pérenniser le partenariat avec la maternité pour communiquer auprès de toutes les familles							13
		Accompagner les établissements et les professionnels de la petite enfance							50
		Mettre à disposition ou permettre l'acquisition de couches ou protection menstruelles lavables							
		Développer les kits naissance dans les communes							
	8. Sensibiliser sur la thématique du textile	Accompagner les professionnels					Flux dédié en borne Textiles dans les DMA	10 kg/hab 12 kg/hab	116
		Sensibiliser le jeune public							
		Sensibiliser le grand public							
	9. Développer les éco-événements	Création d'une charte éco-événement					Omr principalement, multimatériau et verre dans une moindre mesure	58 kg/hab	6
		Mettre en place un système de prêt de vaisselles lavables							
		Communiquer sur les alternatives existantes							
		Poursuivre le prêt de matériel déjà en place							
	10. Promouvoir les pratiques de réduction des emballages	Promouvoir l'utilisation des contenants réemployables par le grand public					Multimatériau Cartons Verre	58 kg/hab 13 kg/hab 43 kg/hab	84 83
		Mise en place d'un système de collecte et lavage des contenants réutilisables							
		Développer et soutenir le réemploi des bouteilles en verre sur le territoire							
11. Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire	Créer une dynamique solidaire					Produits alimentaires non consommés dans les Omr, déchets alimentaires	12 kg/hab au global (caractérisation CAPV) 32kg/hab (données ADEME)	77 67	
	Accompagner les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire								
	Sensibiliser le grand public								
V-Communiquer, mobiliser et être exemplaire	12. Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires	Réaliser un diagnostic gestion et prévention des déchets au sein des services de la CA et des communes membres					DMA	522	3
		Accompagner les services et les communes pour déployer les actions d'eco-exemplarité							
		Mettre en pratique le réemploi et la réparation au sein du Pays Voironnais en régie et via les marchés publics							
		Sensibiliser et former les communes (élus et agents) à l'éco-exemplarité							
	13. Suivre et coordonner le PLPDMA	Réaliser un suivi de la composition des déchets ménagers et assimilés via la réalisation de campagnes de caractérisation							
		Piloter le PLPDMA							
		Coordonner le PLPDMA avec les autres outils de planification							
		Mobiliser les acteurs du territoire							
		Communiquer							
		Réaliser un sondage de perception auprès de la population							
Total gisement évité									4 206

11.4 FICHES ACTION

AXE THEMATIQUE	I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité
ACTION	1. Accompagner le territoire vers une gestion exemplaire du végétal
GISEMENT IMPACTE	Résidus issus des espaces verts et des jardins - 80 kg/hab/an (dont 77 kg/hab/an déposés en déchèterie)
CONTEXTE	<p>Les végétaux représentent en 2024 le gisement le plus important sur le Pays Voironnais avec 7 428 tonnes de déchets à traiter, soit près de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il faut y ajouter 2 370 tonnes de végétaux apportés par les professionnels et les communes.</p> <p>Ce flux est directement traité sur la plateforme de compostage des déchets végétaux sur le site écologique de La Buisse.</p> <p>Un grand nombre de solutions existe pour permettre de réduire massivement les déchets végétaux et ainsi de faire des économies en eau et en équipement, notamment via leur retour au sol sur un territoire où la proportion de maisons individuelles avec jardin est supérieure à la moyenne de la région AURA.</p> <p>Ces actions concourent à éviter la saturation des déchèteries, notamment lors des pics saisonniers et permettent aussi de mettre à disposition une ressource précieuse - le broyat - pour les sites de compostage du territoire et pour les jardins (paillage).</p> <p>En synthèse, sur la période 2019-2024, le Pays Voironnais a étoffé son offre de prévention pour les végétaux avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une aide à l'achat groupé de broyeurs. Depuis 2020, 261 foyers ont pu en bénéficier (soit 78 groupements). - Le prêt de broyeurs mutualisés aux communes volontaires et leurs habitants : 9 communes sont utilisatrices du service depuis 2021. Le nombre de prêts aux habitants (56 en 2024) et le tonnage de branches broyées (244 tonnes en 2024) sont en augmentation constante depuis 2021. - De nombreuses animations (ateliers, stands en déchèterie, jardinerie et sur des événements) ont été mises en place, - Un partenariat a été initié entre la FREDON Auvergne - Rhône-Alpes et le Pays Voironnais pour proposer la Charte +Nature aux entreprises et collectivités afin d'avancer en matière de gestion différenciée des espaces verts.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Diminuer le gisement de déchets le plus important. Eviter la saturation des déchèteries. Quantitatif : Diminution de 17 kg/hab
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises, associations - Professionnels des espaces verts - Ménages (habitant en habitat collectif avec espaces verts et en maisons individuelles avec jardins)

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	<p>Accompagner les communes vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable :</p> <p>L'objectif est de faire connaître les services proposés par le Pays Voironnais aux 31 communes du territoire et de les mobiliser autour de pratiques permettant de favoriser la gestion de proximité des végétaux et des pratiques de jardinage peu productrices de déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir tous les 2 ans les services techniques et espaces verts des communes non utilisatrices (22 communes à ce jour) des broyeurs thermiques mutualisés afin de leur présenter le fonctionnement et l'impact du dispositif - Etendre le dispositif des broyeurs mutualisés à davantage de communes - Proposer aux communes une rencontre annuelle (1 demi journée) pour le partage d'expériences sur les pratiques de jardinage au naturel et de gestion de proximité des végétaux (thèmes envisagés : les espèces et essences à entretien limité, les clôtures végétales originales, l'éco-pâturage, la tonte haute et le mulching, la gestion des végétaux et la réglementation, la mise à disposition de broyats aux sites de compostage...) - Sensibiliser les communes à la Charte +Nature permettant aux collectivités de s'engager dans une gestion écologique et durable de leurs espaces extérieurs 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	<p>Créer des outils pour une communication protéiforme pour toucher un public le plus large possible</p> <p>Rédition du guide "Mon jardin zéro déchet" édité en 2020 avec une mise à jour éventuelle</p> <p>Créer une brochure sur le choix des essences à planter en Pays Voironnais et leur entretien</p>
	<p>Accompagner les entreprises vers l'exemplarité en matière de végétalisation durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises à la Charte +Nature, leur permettant de s'engager dans une gestion écologique des espaces extérieurs - Proposer des animations (atelier Jardiner au naturel par exemple) en entreprise - Proposer des formations adaptées aux entreprises sur la thématique de la gestion exemplaire des végétaux - Sensibiliser les professionnels sur le jardin zéro déchet notamment via la mise à disposition d'outils de communication (pour les clients et salariés) 	à partir du 1er trimestre 2026	
	<p>Accompagner les particuliers vers une gestion exemplaire des espaces extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et faire connaître les dispositifs d'aide à l'achat groupé de broyeurs et mise à disposition de broyeurs mutualisés - Mettre en place un dispositif d'aide au remplacement de haies, aides à l'achat d'espèces à croissance lente - Poursuivre et développer les animations à destination de tous publics : ateliers, stands en déchèteries, jardineries, sur les événements du territoire etc. 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	<p>Créer de nouveaux outils de communication (vidéos courtes, tutoriels...)</p> <p>Créer une brochure sur le choix des essences à planter en Pays Voironnais et leur entretien</p>
	<p>Développer un accès au broyat pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du broyat de manière permanente sur le site écologique de La Buisse - Communiquer sur un site internet permettant la mise en relation de particuliers donnant du broyat et ceux qui en recherchent (ex. : BoursoVert, Compostage & Broyat) sur le territoire et spécifiquement auprès du réseau des guides composteurs - Réaliser des opérations ponctuelles de broyage et mise à disposition de broyat dans les communes 	à partir du 1er trimestre 2028	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux
	<p>Créer des espaces pédagogiques de démonstration et de sensibilisation à la gestion à domicile des végétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude afin de disposer de plusieurs retours d'expérience de jardins témoins et pédagogiques exemplaires et nourrir la réflexion sur la création d'espaces de ce type sur le Pays Voironnais - Construire une zone pédagogique dans le cadre de la mutation du site écologique de La Buisse, avec espaces de démonstration et mises à disposition gratuite de compost, mulch et broyat en déchèterie - Créer des zones pédagogiques dans les déchèteries et former les agents à la gestion de proximité des déchets végétaux - Recenser les jardins déjà existants (partagés ou privés) et co-construire les espaces qui pourraient servir de lieux de démonstration pour sensibiliser la population aux pratiques de gestion exemplaire du végétal - Cartographier et rendre visible sur le site du Pays Voironnais et via les différents médias utilisés ces espaces pédagogiques - Animer des ateliers sur la thématique dans ces espaces et l'intégrer à l'offre d'animation générale de l'unité ARD (1 atelier / mois) / créer un programme d'animation thématique sur les zones pédagogiques - Organiser un événement annuel sur la zone pédagogique (ex. : fête du sol vivant au jardin pédagogique) 	à partir du 1er trimestre 2028	<p>Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers</p> <p>Panneaux d'affichage sur les espaces pédagogiques (ex. : essences à croissance lente, construction d'une haie sèche, etc.)</p>

PILOTE	Service Gestion des déchets
PARTENAIRES	Associations disposant de jardins partagés, communes du Pays Voironnais, associations environnementales, associations d'entreprises, service Energie - Environnement, service Agriculture, service Cycle de l'eau
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du tonnage de déchets verts en déchèteries - Tonnage de déchets verts évités - Nombre de communes utilisatrices du service de broyeurs mutualisés - Nombre de foyers équipés de broyeurs - Nombre d'ateliers réalisés - Nombre d'espaces pédagogiques créés
MOYENS FINANCIERS (€)	112 000 €

AXE THEMATIQUE	1-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité
ACTION	2. Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif
GISEMENT IMPACTE	Déchets alimentaires (préparation et restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, peaux de fruits) produits par les ménages et assimilés - 30 kg/hab/an. Déchets végétaux pour la fourniture de boyat (- 80 kg/hab/an).
CONTEXTE	<p>Les déchets alimentaires produits sur le territoire représentent 1 713 tonnes en 2024 et 3,4% des DMA. Par ailleurs, les caractérisations réalisées sur le flux des OMR font état d'une proportion de 11% pour les déchets putrescibles, ce qui est assez faible par rapport à d'autres territoires. Cela peut s'expliquer en partie par la présence d'une collecte séparée des biodéchets depuis l'an 2000.</p> <p>La loi Anti-Gaspillage vers une Economie Circulaire (AGEC) a prévu depuis le 1er janvier 2024 l'obligation pour les collectivités territoriales de proposer à tous les habitants une solution de tri à la source des biodéchets, par tous les moyens possibles (collecte séparée, compostage individuel et collectif).</p> <p>La promotion du compostage est une action historique du Pays Voironnais depuis 2006. Elle s'est progressivement structurée et étoffée.</p> <p>Ainsi, plus de 6 983 composteurs individuels ont été mis à disposition depuis 2006. Le taux d'équipement des maisons individuelles s'élève à 25,3%, supérieur à la moyenne régionale de 19%. En parallèle, chaque année, de nombreuses personnes ont été sensibilisées à cette pratique. C'est l'action qui permet l'évitement le plus fort avec 12,6 kg/hab/an.</p> <p>Quant au compostage collectif, on dénombre 42 sites sur le territoire répartis sur 17 communes.</p> <p>L'action menée par le Pays Voironnais permet un réel effet d'entraînement par la sensibilisation et une offre de formation proposée aux habitants, qui peuvent ensuite faire le choix de rejoindre le réseau constitué des guides composteurs. Enfin, des lombricomposteurs sont mis à disposition pour les habitants de logements sans jardins.</p>
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Diminuer la quantité de déchets alimentaires Quantitatif : Diminution de 9,6 kg/hab
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Foyers en habitat individuel, - Foyers en habitat collectif, - Communes (quartiers) - Etablissements publics ou privés (établissements scolaires, établissements médico-sociaux, entreprises etc.) - Bailleurs sociaux

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	<p>Développer le compostage en zone touristique, notamment sur les communes bordant le Lac de Paladru, très fréquenté lors de la saison estivale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et mobiliser les communes concernées afin qu'elles puissent être relais auprès des acteurs clés - Co-organiser avec ces communes des réunions d'information avec les sites touristiques volontaires et recevant du public (campings, lieux d'hébergement, restaurants, musée, office du tourisme...) - Animer des ateliers pratiques autour du compostage individuel et du compostage collectif à destination des professionnels du tourisme 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers
	<p>Travailler sur les projets d'aménagement pour réserver des espaces dédiés au compostage lors de la construction de logements collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes référentes en charge de la conduite et la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur le territoire - Etudier les prescriptions pouvant être intégrées dans les PLU afin de prévoir des espaces dédiés au compostage collectif dans de nouvelles constructions - Recenser les projets d'aménagement du Pays Voironnais tous les 2 ans - Accompagner les chargés d'aménagement en vue de prendre en compte en amont les besoins d'espaces pour un espace de compostage collectif bien dimensionné 	à partir du 1er trimestre 2027	
	<p>Poursuite et amélioration continue du compostage de proximité (collectif et individuel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers de sensibilisation aux pratiques de compostage - Mettre à disposition des composteurs individuels et des lombricomposteurs aux habitants volontaires et intéressés - Réaliser une étude d'impact à échéance régulière après une mise à disposition d'un équipement (composteur individuel, lombricomposteur) - Travailler avec les communes et leurs services techniques pour pré-définir les zones d'intérêt pour le déploiement du compostage collectif - Poursuivre le déploiement du compostage collectif pour les habitations et auprès d'établissements 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers

PILOTE	Service gestion des déchets
PARTENAIRES	Service tourisme, service aménagement, service développement économique, bailleurs sociaux, communes, associations d'entreprise
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des quantités de déchets alimentaires collectés - Evolution de la part de biodéchets présente dans les caractérisations d'Omr (et de multimatériaux) - Evolution du nombre de composteurs individuels installés - Evolution du nombre de lombricomposteurs installés - Evolution du nombre de composteurs collectifs installés - Quantité de déchets évités
MOYENS FINANCIERS (€)	312 265 €

AXE THEMATIQUE	I-Réduire les déchets alimentaires et végétaux par une gestion de proximité
ACTION	3. Structurer et animer le réseau d'acteurs
GISEMENT IMPACTE	Résidus issus des espaces verts et des jardins - 80 kg/hab/an (dont 77 kg/hab/an déposés en déchèterie) Biodéchets (préparation et restes de repas, épluchures, résidus de jardin) produits par les ménages et assimilés 30 kg/hab/an
CONTEXTE	Afin de maximiser l'impact des actions de prévention des végétaux et des déchets alimentaires, il est essentiel d'accompagner et de coordonner l'action des habitant·es et des partenaires qui y concourent. Depuis plus de 10 ans, la collectivité anime un réseau de guide composteurs répartis de manière assez homogène sur le territoire, où une quinzaine sont actifs. Le rôle joué par les 2 maîtres composteurs du Pays Voironnais permet chaque année de former de nouvelles personnes. Sur la période du PLPDMA précédent, 36 personnes ont été formées comme guide composteurs, 76 personnes comme référents de site et autour de 31 rencontres ont été organisées.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Promouvoir les bonnes pratiques de gestion de proximité avec des relais locaux Quantitatif: NC
PUBLIC CIBLE	Particuliers, agents communaux, élus, associations

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Développer et renforcer l'animation du réseau des Guides composteurs et Référents de site : - Renforcer l'animation du réseau, en impliquant davantage les membres dans cette animation (définition de l'identité, organisation des rencontres, etc.) - Animer à minima un évènement annuel pour fédérer le réseau - Proposer une offre de formation sur la gestion de proximité des déchets alimentaires et des végétaux variée et accessible (guide composteur, référent de site, spécialisations, jardinage au naturel, paillage ...) - Renforcer la thématique de la gestion de proximité des végétaux au sein du réseau	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Livret d'accueil des guides composteurs-pailleurs et référents de site Guide des bonnes pratiques à destination des Guides composteurs-pailleurs et des référents de site
	Développer des relais à l'échelle communale (formation agents et élus): - Proposer une offre de formation spécifiques aux agents communaux et élus volontaires sur la gestion de proximité des déchets alimentaires et végétaux (ex. : formation à la gestion des déchets végétaux en collectivité - Les Epigées) - S'appuyer sur ces nouveaux relais pour co-organiser les rencontres annuelles d'échanges de bonnes pratiques - Identifier ensemble les actions conjointes à mener sur la gestion de proximité des biodéchets	à partir du 1er trimestre 2027	Outils en lien avec les fiches A1 et A2

PILOTE	Service gestion des déchets
PARTENAIRES	Communes (dont conseils de quartier), Réseaux de collectivité nationaux et régionaux, associations partenaires
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'actions réalisées par le réseau des guides composteurs et référents sites - Evolution du nombre de guides composteurs - Evolution du nombre de référents de site - Nombre d'agents et d'élus formés
MOYENS FINANCIERS (€)	45 934 €

AXE THEMATIQUE	II-Augmenter la durée de vie des produits : réemploi, réparation, mutualisation
ACTION	4. Définir et mettre en œuvre un schéma du réemploi territorial
GISEMENT IMPACTE	Divers objets, livres, électroménagers, meubles, vaisselle, décoration, outils de bricolage, de jardinage, matériaux, accessoires divers, vêtements, textiles, chaussures 155 kg/hab répartis comme suit 59 kg/hab de minéraux, 28 kg/hab de mobilier, 26 kg/hab de déchets du bâtiment hors minéraux, 14 kg/hab de textiles, 11 kg/hab de DEEE, 4 kg/hab d'ASL, 2 kg/hab d'ABJ, 6 kg/hab de bois (hors REP) et des Jeux-Jouets
CONTEXTE	Le gisement des flux de produits pouvant être concernés par un réemploi ou la réparation est de 14 756 tonnes, soit 29% du gisement global. Le Pays Voironnais a été l'une des premières collectivités à construire une ressourcerie en 2010 afin de favoriser le réemploi sur le territoire. Elle en a confié l'exploitation à des acteurs de l'économie sociale et solidaire via deux marchés successifs, le marché actuel courant jusqu'en 2027. Son impact est très important (615 tonnes évitées en 2024). Plusieurs autres acteurs du réemploi se sont développés sur le territoire durant la période 2019 à 2024 et forment un réseau dynamique et impactant animé par la collectivité. Cependant, de nombreuses solutions d'allongement de la durée de vie des objets peuvent encore être développées.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Favoriser les activités de réemploi en impliquant tous les acteurs locaux. Impliquer et aider les habitants à réparer leurs objets. Quantitatif : Réemploi / réutilisation de 8 % des tonnages issues des filières REP, soit 6,4kg/hab
PUBLIC CIBLE	- Acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer (ménages, entreprises, agents de collectivités...) - Structures du réemploi et de la réparation (actuels et futurs) - Etablissements scolaires - Etablissements recevant du public - Communes - Eco-organismes et leurs adhérents

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Définir et mettre en œuvre le schéma du réemploi en déchèteries (en lien avec le Schéma Directeur Déchèteries) : - Etudier les potentiels d'intégration du réemploi pour les déchèteries reconstruites et/ou réaménagées afin d'en faire des vitrines - Développer la réutilisation sur site des gravats en déchèterie (gabions, granulats mis à disposition) - Développer et créer avec les acteurs spécialisés du territoire des zones de reprise matière en déchèterie (objets, matériaux, compost, mulch, granulats...) - Organiser des événements promouvant le réemploi en déchèterie (collectes, animations, ...) - Déployer les nouvelles filières REP en veillant à l'intégration d'un circuit de réemploi concernant ces flux	à partir du 1er trimestre 2028	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers
	Soutenir les acteurs locaux du réemploi via des partenariats technique, financier et de communication : - Soutenir et accompagner les acteurs locaux en fonction de leurs besoins : soutiens financiers, mises en relation, relais de communication etc. - Initier de nouveaux événements permettant de mettre en avant les acteurs locaux du réemploi (ex : semaine du réemploi, chasse aux trésors en lien avec le service tourisme etc.) - Déployer le fonds économie circulaire à un public plus large : > Revoir les conditions d'attribution de ce fonds > Communiquer sur son évolution	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Adapter les outils de communication aux jeunes (vidéos, influenceur, concours, impliquer avec un concours de scénarios pour créer un spectacle autour des 3R ...) Support de chasse au trésor réemploi à créer Cartographie Longue vie aux objets sur le site du Pays Voironnais
	Essaimer l'offre de réemploi sur le territoire : - Aider à la mise en place de Ressourceries itinérantes ou de proximité (format long terme ou événementiel) en lien avec les acteurs du réemploi - Intervenir auprès du public jeune et notamment scolaire, et faciliter la mise en action avec des animations telles que le projet "Ressourcerie à l'école"	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Communication pour rendre visible les acteurs du territoire
	Développer la mutualisation et l'EFC : <i>Pour les particuliers :</i> - Créer une obijethèque, des zones de gratuité, plateformes collaboratives etc. - Soutenir/développer les initiatives locales entre voisins proposant des services de prêts, cabanes à dons, mutualisation, système d'échanges locaux <i>Pour les professionnels :</i> - Soutenir les projets visant à la mutualisation d'objets portés par des associations ou des communes du Pays Voironnais, via un accompagnement technique et financier - Organiser des réunions d'information sur l'EFC en collaboration avec le réseau Circul'Alpes	à partir du 4ème trimestre 2026	
	Animer et soutenir les usagers et les initiatives locales proposant des solutions de réemploi et de réparation : - Communiquer sur les initiatives en lien et portées sur le territoire (gratifiera, vide-greniers engagés ...) - Utiliser le fonds économie circulaire comme levier pour développer des solutions de réemploi/réparation locales - Organiser des ateliers de réparation, de couture, de techniques permettant le réemploi, surcyclage	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers

PILOTE	Service gestion des déchets
PARTENAIRES	Groupe Adéquation, Passiflore, Associations (Repair Café, Croix rouge, Recyclette Voironaise etc.), Communes, Service tourisme, Service développement économique, Réseau Circul'Alpes, Fédération française du bâtiment, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
INDICATEURS DE SUIVI	- % de t de déchets réutilisés/ réemployés issus des filières REP - Nombre de zones de reprise matière créées - Nombre d'événements en déchèterie sur le réemploi - Nombre de projets soutenus sur le réemploi et/ou la mutualisation d'objets via le fonds ECI - Création de la semaine du réemploi - Nombre de zones de réemploi - Création d'une ressourcerie itinérante - Evolution du nombre d'ateliers de sensibilisation au réemploi et à la réparation - Quantité de déchets évités : évolution du gisement REP collecté
MOYENS FINANCIERS (€)	98 383 €

AXE THEMATIQUE	III-Encourager les professionnels à s'engager dans l'économie circulaire
ACTION	5. Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets
GISEMENT IMPACTE	OMR, multimatériaux, cartons, verre, déchets de déchèterie
CONTEXTE	Les déchets produits par des professionnels se retrouvent dans l'ensemble des flux traités par la collectivité. Ils entrent dans le périmètre du service public notamment à travers la redevance spéciale (855 points de collecte) et via les apports en déchèterie particulièrement pour les déchets du bâtiment. Il est toutefois très difficile d'isoler la part qui incombe aux professionnels de celle des autres usagers. Cette action s'inscrit dans la continuité du précédent PLPDMA et fait notamment suite à l'intérêt montré par les commerçants pour disposer d'un label "commerce éco-responsable". Lors du précédent PLPDMA, 12 commerces ont été accompagnés.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Intégrer les professionnels à la démarche de prévention des déchets et promouvoir les professionnels éco-responsables Pas d'objectif quantitatif compte tenu de la difficulté à mesurer les tonnages évités
PUBLIC CIBLE	Professionnels (assujettis à la redevance spéciale, professionnels inscrits pour utiliser les déchèteries, commerces, entreprises ...)

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Structurer l'action du PLPDMA du Pays Voironnais à destination des professionnels : - Réaliser et diffuser un questionnaire pour comprendre les pratiques de prévention, les besoins et les éventuels souhaits d'accompagnement dans un plan d'action - Encourager la réduction de la production de déchets à travers la redevance spéciale - Faire connaître aux professionnels les solutions de réemploi présentes sur le territoire - Sensibiliser aux pratiques de dons pour réemploi, notamment sur les aspects réglementaires et juridiques (veiller à rassurer sur les conséquences si don d'objets défectueux) - Mettre à jour une revue de "petites annonces" de professionnels cherchant du matériel et d'autres qui en donnent (mobilier, informatique, consommables ...)	à partir du 2nd semestre 2026	Mise à jour des barèmes et tarifs appliqués pour la redevance spéciale, en y intégrant des éléments incitatifs quant à la réduction des déchets Création d'un site internet ou plateforme de petites annonces de don/recherche pour les professionnels
	Réduire les déchets du bâtiments apportés par les professionnels dans les déchèteries du territoire : - Recenser les professionnels du bâtiment fréquentant les déchèteries - Les informer des solutions de reprise gratuite présentes sur le territoire pour les déchets du bâtiment dans le cadre de la filière REP PMCB - Sensibiliser ces acteurs au sujet de la dépose sélective et soignée afin de promouvoir le réemploi des matériaux en partenariat avec la maîtrise d'ouvrage publique	à partir du 1er trimestre 2027	Guide élaboré avec les éco-organismes de la filière PMCB
	Retravailler et développer le label « professionnel éco-responsable » : - Solliciter les commerces ayant été labellisés de 2020 à 2022 afin de faire le bilan de l'action et de prendre connaissance de leurs besoins - Élargir le bilan/la préfiguration du futur label en invitant d'autres professionnels du territoire et définir collectivement des critères d'amélioration continue à remplir pour obtenir une labellisation - Partager largement la grille d'auto-évaluation aux professionnels et commerces du territoire - Communiquer sur les professionnels labellisés	à partir du 2nd semestre 2026	- Label à créer (logo, etc) - Appel à participation ? - Communication sur les réseaux sociaux et dans le Mag

PILOTE	Service gestion des déchets, Service Economie
PARTENAIRES	Associations d'entreprises, Réseau Circul'Alpes, Unions commerçantes, Chambres d'industrie et d'artisanat, Service agriculture
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'entreprises ayant répondu au questionnaire - Evolution du nombre de commerces et autres professionnels labellisés - Evolution de la quantité de DMA - Nombre d'annonces et de transactions effectuées sur la plateforme de don
MOYENS FINANCIERS (€)	0

AXE THEMATIQUE	III-Encourager les professionnels à s'engager dans l'économie circulaire
ACTION	6. Déployer l'économie circulaire au service des professionnels
GISEMENT IMPACTE	OMR, multimatériaux, cartons, verre, déchets de déchetterie
CONTEXTE	<p>La collectivité dispose de la compétence développement économique, qui lui permet d'avoir un rôle significatif d'animation territoriale auprès des professionnels. Le service Economie est en lien avec les zones d'activités commerciales et industrielles, les clubs d'entreprises (tel que Centr'Alp et Relève Champfeuillet), ainsi que les apporteurs de solutions et entrepreneurs via l'action d'incubateurs (tel que Ronalpia). Le champ de l'économie circulaire est investi depuis plusieurs années, des synergies ont été mises en place à Centr'Alp (collecte mutualisée de palette et de DEEE) et plusieurs projets d'entrepreneurs sont lancés chaque année sur le sujet (4 en 2024).</p> <p>Sur la période 2019-2024, l'unité Animation & Réduction des Déchets a accompagné l'action du développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En proposant des temps de sensibilisation réguliers sur la prévention auprès des adhérents des associations d'entreprise - En impulsant de nouvelles actions, telles que le réseau des éco-salariés réunissant 18 salariés dans 13 entreprises pour mettre en place des projets à impact - En participant à l'élaboration de la Charte +Nature créée par la FREDON sur la zone de Centr'Alp, ayant permis de mobiliser 7 entreprises sur la gestion différenciée de leurs espaces verts - En accompagnant l'émergence, la structuration et le développement du réseau Circul'Alpes
OBJECTIF(S)	<p>Qualitatif : Développer les synergies et la coopération entre entreprises sur le territoire avec les zones d'activités et les clubs d'entreprises</p> <p>Pas d'objectif quantitatif compte tenu de la difficulté à mesurer les tonnages évités</p>
PUBLIC CIBLE	Professionnels

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	<p>Intégrer la prévention dans les programmes d'actions des associations d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des relations partenariales avec les acteurs économiques faisant de l'animation territoriale (ECONEX, UNIRV, Centr'Alp, Relève Champfeuillet, Espaces de coworking, ACCEVE, IPV, Ronalpia etc.) - Proposer des ateliers de sensibilisation pour chaque thématique majeure du PLPDMA - Sonder régulièrement les besoins des entreprises et créer des programmes y répondant (ex. : réseau des éco-salariés...) 	à partir du 1er trimestre 2026	Communication via les outils des réseaux d'entreprise
	<p>En collaboration avec Circul'Alpes, favoriser l'émergence de nouvelles synergies et coopérations sur les zones d'activité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier avec les associations d'entreprises la programmation d'ateliers de type "Programme National Synergies Interentreprises" afin d'identifier des nouvelles synergies - Co-organiser des ateliers de détection de synergies : services, flux, mutualisation d'équipement, petites annonces, don ... - Accompagner 1 synergie identifiée chaque année avec l'appui de l'association d'entreprise concernée 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	
	<p>Evaluer et faire évoluer le Fonds économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir les conditions d'attribution pour le rendre accessible aux entreprises - Communiquer sur les projets réalisés afin de valoriser les professionnels engagés 	à partir du 2ème trimestre 2026	

PILOTE	Service Gestion des déchets, Service développement économique
PARTENAIRES	Réseau Circul'Alpes, Associations d'entreprises (Centr'Alp, Relève Champfeuillet), Entreprises fleurons (Rossignol, Poma, Constellium, Rio Tinto, Paraboot, Chartreuse...), Espaces de coworking, Ronalpia
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises ayant participé à des animations sur l'EIT et l'EFC - Nombre de synergies créées - Nombre d'entreprises ayant sollicité le Fond économie circulaire
MOYENS FINANCIERS (€)	22 700 €

AXE THEMATIQUE	IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable
ACTION	7. Promouvoir les textiles sanitaires lavables
GISEMENT IMPACTE	Les textiles sanitaires dans les OMA (Omr et multimatériaux) : 52 kg/hab/an
CONTEXTE	D'après les caractérisations, les textiles sanitaires représenteraient près de 5 000t en 2024, soit près d'1/4 des OMr et du flux multimatériau. La CAPV est engagée depuis 2018 dans la promotion des textiles sanitaires lavables, aussi bien les couches lavables que les autres textiles sanitaires (lingettes, serviettes, mouchoirs, etc.). L'action de la CAPV a ainsi permis de sensibiliser particuliers et professionnels du secteur sur ce sujet. Cette dynamique est à poursuivre, d'autant plus que le gisement est important.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Diminuer la production de déchets en favorisant l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables. Quantitatif : Diminution de 0,9 kg/hab des textiles sanitaires dans les OMA
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Particuliers - Professionnels de la petite enfance et de la périnatalité (maternité, assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant, sage-femmes etc.) - Etablissements et professionnels accompagnant les personnes âgées - Etudiants en formation aux métiers du soin à la personne (Lycées professionnels La Martelière et les Gorges notamment) - Commerces - Communes (notamment communes gestionnaires d'établissements)

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Développer les actions de promotion des TSL à destination des différents publics : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de sensibilisation aux TSL pour tous les publics (futurs professionnels, jeunes, grand public, personnes âgées etc.) - Organiser des ateliers couture de protections périodiques 	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux
	Renforcer et pérenniser le partenariat avec la maternité : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès de toutes les familles - Organiser des ateliers de sensibilisation à destination des familles au sein de la maternité - Former régulièrement le personnel de la maternité et accompagner la maternité dans la promotion des changes lavables 	à partir du 1er trimestre 2026	Outils de communication de la maternité
	Accompagner les établissements et les professionnels de la petite enfance et travaillant avec les personnes âgées : <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les établissements et les professionnels concernés - Sensibiliser les professionnels à l'utilisation des couches lavables et à ses enjeux ; sanitaires, environnementaux et économiques. - Accompagner les établissements dans le changement de pratique (diagnostic, modalisation économique...) 	à partir du 1er trimestre 2026	
	Mettre à disposition ou permettre l'acquisition de textiles sanitaires lavables : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise à disposition de kit d'essai pour les familles et développer le prêt de kit pour les assistantes maternelles. - Mettre en place une aide à l'acquisition de changes et protections lavables. 	à partir du 4ème trimestre 2026	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers
	Développer les kits naissance dans les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Définir, avec les communes volontaires, le contenu du kit et les modalités de distribution - Informer les autres communes de ce kit et de la logistique associée - Communiquer auprès des familles sur ce kit 	à partir du 1er trimestre 2027	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers

PILOTE	Service Gestion des déchets
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de la petite enfance et de la périnatalité (maternité, assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant, sage-femmes etc.) - Etablissements et professionnels accompagnant les personnes âgées - Etablissements de formation aux métiers du soin à la personne (Lycées professionnels La Martelière et les Gorges notamment) - Commerces - Service Enfance Jeunesse Prévention Santé, CIAS - Communes
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles accompagnées - Nombre d'établissements et professionnels sensibilisés - Nombre d'établissements utilisant les changes lavables - Evolution du nombre d'aide à l'achat sollicité - Evolution du nombre de kit naissance distribué - Nombre d'ateliers et de stand réalisés sur les TSL - Nombre de personnes sensibilisées - Quantité de déchets évités : évolution du gisement des textiles sanitaires dans les OMA
MOYENS FINANCIERS (€)	91 663 €

AXE THEMATIQUE	IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable
ACTION	8. Sensibiliser sur la thématique du textile
GISEMENT IMPACTE	Flux dédié en bornes (environ -10 kg/hab), Omr et encombrants (- 12 kg/hab)
CONTEXTE	Le gisement de textiles est de 898,5 T en 2024 (dont bornes dédiées). L'engorgement actuel de la filière textile impacte fortement certains acteurs du territoire et notamment les ressourceries. La CAPV travaille depuis 2 ans spécifiquement sur ce sujet, via un festival dédié, le Fest'in textile. Cette dynamique de sensibilisation est à poursuivre, d'autant que le grand public est de plus en plus familiarisé avec la notion de "fast fashion".
OBJECTIF(S)	- Qualitatif : Poursuivre la sensibilisation des usagers à une meilleure gestion des Textiles Linges Chaussures, de l'achat à la fin de vie - Quantitatif : Le gisement national mis sur le marché est estimé à 12kg/hab/an (source ADEME) l'objectif est d'atteindre 10,5kg/hab du gisement mis sur le marché : soit 1,2 kg/hab supplémentaires par rapport à 2024 (Ratio de textiles collectés 9,3 kg/hab)
PUBLIC CIBLE	- Professionnels - Jeunes - Particuliers

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Accompagner les professionnels: - Créer et animer un réseau de professionnels du territoire - Valoriser les bonnes pratiques et/ou acteurs remarquables sur le territoire, via une cartographie disponible sur le site internet. - Mettre en relation des producteurs de déchets textiles avec les professionnels en recherche de matière première. - Suivre l'évolution du contexte de la filière en lien avec l'éco organisme Refashion et les opérateurs locaux	à partir du 1er trimestre 2026	Site internet de la CAPV
	Sensibiliser le public jeune (12-25 ans) : - Réaliser des ateliers de sensibilisation dans les collèges et lycées (25 ateliers par an animés par les ambassadrices et des prestataires extérieurs) - Créer des partenariats avec les associations et structures (Mission locale, Ecole de la 2ème chance etc.) travaillant avec le public jeune afin de développer des actions avec et pour le public jeune	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Nouveaux outils de communication, jeux, vidéo...
	Sensibiliser le grand public: - Organiser un événement annuel pour promouvoir le textile durable et faire connaître les acteurs du territoire qui donnent une seconde vie aux textiles - Participer, via la tenue de stand ou animation d'ateliers, aux événements organisés par nos partenaires.	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux, ateliers

PILOTE	Service Gestion des déchets, Groupe Adéquation
PARTENAIRES	Groupe Adéquation, Passiflore, autres associations locales, Refashion, établissements scolaires, Entreprises et acteurs engagés sur la thématique, Communes
INDICATEURS DE SUIVI	- Evolution du tonnage de TLC collecté (données Re-fashion) - Evolution du tonnage de TLC réemployés et recyclés (données Refashion) - Nombre d'intervention dans les établissements scolaires - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre d'usagers sensibilisés lors d'évènements organisés par le service ou d'autres partenaires - Nombre de réunion entre professionnels organisées
MOYENS FINANCIERS (€)	49 000 €

AXE THEMATIQUE	IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable
ACTION	9. Développer les éco-événements
GISEMENT IMPACTE	Omr principalement, multimatériau et verre dans une moindre mesure
CONTEXTE	Le territoire compte de nombreux événements, portés par des associations. Il est primordial que ces associations puissent mettre en œuvre une politique de prévention des déchets lors des manifestations et dans leur organisation. La CAPV propose déjà un pack éco-événement et un guide de l'événement éco-responsable, mais souhaite aller plus loin, en créant notamment une charte éco-événement.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Echanger avec les organisateurs d'événements pour favoriser les événements et manifestations à faible impact environnemental. Sensibiliser les organisateurs aux enjeux de la prévention des déchets Quantitatif : Réduire de 1 % la quantité des multimatériaux collectés
PUBLIC CIBLE	Associations, commerçants, communes, organisateurs d'événements publics

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Créer une charte éco-événement : - Elaborer une charte (si possible en co-construction avec les organisateurs volontaires) à destination des organisateurs pour les impliquer dans la réduction des déchets produits lors de leurs événements - Diffuser et faire signer la charte par les organisateurs concernés - Accompagner les organisateurs dans leur progression - Ajouter une clause "éco-événement" dans les dossiers de subvention de la CAPV aux Unions Commerçantes	Sur le 2nd semestre 2026	Charte éco-événement
	Mettre en place un système de prêt de vaisselles lavables : - pour les événements en plus du pack éco-événement déjà en place (gobelets, système de tri nomades) - pour les food truck sur le territoire	Entre le 2nd semestre 2027 et le 1er semestre 2028	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, publications sur les réseaux
	Communiquer sur les alternatives existantes: Mettre en relation des porteurs d'événements avec les prestataires qui fournissent des prestations zéro déchet	à partir du 2nd semestre 2026	Guide éco-événement
	Poursuivre le prêt de matériel déjà en place : systèmes de tri nomades, Pack éco événement (gobelets et carafes), pinces à déchets	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Site internet de la CAPV, article dans le Mag, Guide éco-événement

PILOTE	Services gestion des déchets et Développement économique
PARTENAIRES	Département de l'Isère, union commerçantes, ressourceries, associations environnementales
INDICATEURS DE SUIVI	- Création de la charte éco-événement - Nombre d'associations signataires - Nombre d'événement ayant demandé un prêt de vaisselle lavable - Création du guide éco-événement - Nombre de mise à disposition de trinomad - Nombre de mise à disposition du pack éco événement
MOYENS FINANCIERS (€)	991 €

AXE THEMATIQUE	IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable
ACTION	10. Promouvoir les pratiques de réduction des emballages
GISEMENT IMPACTE	Multimatériau (-57 kg/hab/an, y compris le papier), verre (-42 kg/hab/an), cartons (-15 kg/hab/an) en 2024
CONTEXTE	Près de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mises sur le marché chaque année en France, occasionnant une consommation de ressources naturelles très importante et des déchets en quantité. Un ménage français jette ainsi en moyenne dix emballages par jour. La loi AGECE fixe comme objectif une diminution de 20% des emballages ménagers en plastique à usage unique d'ici 2025 et un taux de réemploi de 7% des emballages en 2025 et 10% d'ici 2027. Un kit "mes courses zéro déchet" avait été créé et mis à disposition entre 2020 et 2022. Avec cette action, la CAPV souhaite travailler à nouveau sur un kit et aller plus loin dans la promotion des contenants réutilisables.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Accompagner les professionnels et les usagers à l'utilisation de contenants réemployables Quantitatif : Diminution de 1,8 kg/hab
PUBLIC CIBLE	- Particuliers - Professionnels (métiers de bouche, producteurs et distributeurs de boissons)

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Promouvoir l'utilisation des contenants réemployables par le grand public - Mettre à disposition d'un kit d'essai de contenants réutilisables pour accompagner le changement de comportement des usagers. - Promouvoir l'utilisation de gourdes grâce notamment à la cartographie des points de remplissages sur le territoire	à partir du 1er trimestre 2027	Trouver des nouveaux moyens de communication (affichage, tuto ...), mettre en avant les bénéfices économiques, sensibilisation avec le service de l'eau
	Mise en place d'un système de collecte et lavage des contenants réutilisables : - Réaliser une étude de faisabilité du projet - Lancer un appel à manifestation d'intérêt / à projet pour une association / entreprise de collecte et lavage	à partir du 1er trimestre 2028	
	Développer et soutenir le réemploi des bouteilles en verre sur le territoire : - Poursuivre le soutien financier aux opérateurs de la consigne sur le territoire - Communiquer auprès des producteurs sur l'utilisation des bouteilles consignées - Accompagner les distributeurs pour renforcer le maillage des points de collecte - Sensibiliser les consommateurs sur la consigne ; campagne de communication pour faire connaître le pictogramme et les bénéfices environnementaux du réemploi.	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	

PILOTE	Service Gestion des déchets
PARTENAIRES	Revera, Unions commerçantes, Service Développement économique, Service Cycle de l'eau, Service Agriculture
INDICATEURS DE SUIVI	- Evolution des tonnages de multimatériau, verre et cartons - Nombre de kit d'essai distribué - Mise en œuvre du système de collecte et lavage des contenants réutilisables - Nombre de point de reprise de contenants en verre consignés et tonnages collectés (données Revera)
MOYENS FINANCIERS (€)	28 729 €

AXE THEMATIQUE	IV-Accompagner le changement de pratiques pour favoriser une consommation éco-responsable
ACTION	11. Renforcer la dynamique territoriale contre le gaspillage alimentaire
GISEMENT IMPACTE	Produits alimentaires non consommés 12 kg/hab/an (caractérisation CAPV) Gisement d'évitement global du gaspillage alimentaire (données ADEME nationales) : 32 kg/hab/an
CONTEXTE	En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année : ce gaspillage alimentaire s'observe à tous les stades de la chaîne alimentaire et concerne tous les acteurs. Le gaspillage alimentaire coûte également cher : entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 159 euros par an et par personne pour les seuls ménages. La loi AGEF fixe comme objectif une diminution de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 pour la restauration collective et la distribution alimentaire et entre 2015 et 2030 pour la consommation, production, transformation et restauration commerciale. Les caractérisations menées sur le territoire de la CAPV estiment ce gaspillage alimentaire à 12 kg/hab, soit 1 200t. La CAPV développe depuis le précédent PLPDMA des ateliers de sensibilisation sur cette thématique. Des diagnostics et accompagnement de restaurants collectifs ont également été réalisés. Cette action vise à poursuivre cette dynamique.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Contribuer à la diminution du gaspillage alimentaire Quantitatif : Diminution de 1,5 kg/hab du gaspillage alimentaire
PUBLIC CIBLE	- Restaurants collectifs : communes, entreprises etc. - Particuliers

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Créer une dynamique solidaire : - Informer sur le don alimentaire (défiscalisation...) - Organiser un réseau de dons alimentaires - Communiquer sur les initiatives existantes du territoire - Créer un guide "producteurs - consommateurs"	à partir du 2nd semestre 2026	Lettre d'information aux professionnels concernés Guide producteurs-consommateurs
	Accompagner les communes et restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : - Aider les communes pour la réalisation de diagnostics, de pesées, la rédaction des appels d'offre.. - Créer une communauté de pratiques pour partager les modes de fonctionnement des cantines scolaires	à partir du 1er trimestre 2026	
	Sensibiliser le grand public : - Réaliser des actions de sensibilisation et mettre en place des outils pratiques contre le gaspillage alimentaire (recettes, flyer...) - Poursuivre les sensibilisation dans les écoles et élargir aux collèges et lycées	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	Communiquer sur les initiatives existantes sur le territoire

PILOTE	Service Gestion des déchets et Service Agriculture
PARTENAIRES	Communes, Associations (le Rigodon, les Restos du cœur etc.), Commerces, Chambres consulaires, Réseau des guides composteurs
INDICATEURS DE SUIVI	- Evolution de la part du gaspillage alimentaire dans les caractérisations d'Omr, de DALIM et de multimatériaux - Nombre de communes accompagnées - Création du Guide "producteurs-consommateurs" - Nombre d'animations organisées et personnes sensibilisées
MOYENS FINANCIERS (€)	1 309 €

AXE THEMATIQUE	V-Communiquer, mobiliser et être exemplaire
ACTION	12. Montrer l'exemple : la CAPV et ses communes éco-exemplaires
GISEMENT IMPACTE	Tous les flux
CONTEXTE	Depuis son premier Programme Local de Prévention volontaire, en 2010, le Pays Voironnais est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité au sein de ses différents services. Sur le précédent PLPDMA, 9 accompagnements de structures publiques dans leurs actions ont été menés. Quelques actions sont réalisées chaque année : animation d'une zone de gratuité/troc, ménage de printemps dans les locaux en vue d'un réemploi, limitation des impressions ... La dynamique s'est toutefois essouffée et il a été constaté une démobilité des services internes, malgré les différentes actions lancées. Depuis fin 2024, un réseau de référents internes est en place parmi l'ensemble des services de la collectivité afin de suivre la mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et la Feuille de route économie circulaire. Le service va pouvoir s'appuyer sur ce réseau afin de relancer et développer des actions au sein de la collectivité. La communauté d'agglomération souhaite poursuivre et renforcer cet engagement en interne mais aussi auprès de ses communes adhérentes.
OBJECTIF(S)	Qualitatif : Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les services de la CAPV et les communes. Sensibiliser à la prévention les agents et les élus Montrer l'exemple aux habitants Intégrer (en interne) et promouvoir (à l'externe) la prévention dans les marchés publics notamment sur le réemploi et la réparation. - Quantitatif : Réduire de 15 % les déchets produits par les acteurs publics (4 % des DMA)
PUBLIC CIBLE	- Agents et élus de la CAPV - Agents et élus des communes adhérentes

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Réaliser un diagnostic gestion et prévention des déchets au sein des services de la CA et des communes membres : - Préparer un questionnaire d'audit - Réaliser l'audit au sein des services et des communes - Analyser les résultats - Bâtir un plan d'actions adapté	Entre le 2nd semestre 2026 et le 1er semestre 2027	Questionnaire à réaliser en vue de l'audit
	Accompagner les services et les communes pour déployer les actions d'éco-exemplarité - Définir les outils et les moyens nécessaires - Mettre en place un groupe de travail pour la définition des actions à engager - Accompagner la mise en oeuvre des actions engagées par les services / communes - Organiser des animations en interne sur différentes thématiques - Communiquer auprès des agents sur les actions engagées dans les services	à partir du 2nd semestre 2027	
	Mettre en pratique le réemploi et la réparation au sein du Pays Voironnais en régie et via les marchés publics pour : - fourniture / approvisionnement - construction / déconstruction - Organiser des actions ponctuelles dans le cadre événementiel (nettoyage de printemps, SERD etc.) Travail à réaliser avec les services concernés	Sur l'année 2027	
	Sensibiliser et former les communes (élus et agents) à l'éco-exemplarité: - en matière de consommation et gestion des déchets - pour une structuration des marchés publics (en lien avec le SPASER)	à partir du 1er semestre 2027	Communiquer sur le SPASER

PILOTE	Service gestion des déchets
PARTENAIRES	Services juridique et patrimoine, réseau des référents interne, direction générale
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de diagnostic réalisés - Nombre d'agents et d'élus de la CAPV formés - Nombre d'agents et d'élus des communes formés - Quantité de déchets évités - Nombre de critères environnementaux intégrés aux marchés dans le cadre du SPASER (indicateur suivi par service juridique)
MOYENS FINANCIERS (€)	6 308 €

AXE THEMATIQUE	V-Communiquer, mobiliser et être exemplaire
ACTION	13. Communiquer, suivre et coordonner le PLPDMA
GISEMENT IMPACTE	
CONTEXTE	Pour une bonne réalisation du PLPDMA, il est nécessaire de suivre son avancée (au travers des différents indicateurs), d'animer son organisation globale et de réaliser chaque année une CCES.
OBJECTIF(S)	S'assurer de la mise en œuvre du PLPDMA Préparer les données et réunions annuelles Adapter les actions de prévention en fonction de l'évolution des gisements des différents produits/déchets dans les OMA. Développer une communication pour mobiliser les différents publics
PUBLIC CIBLE	

MISE EN ŒUVRE	Sous-actions (moyens matériels précisés)	Période de réalisation indicative	Outils de communication spécifiques
<i>Descriptif des actions</i>	Réaliser un suivi de la composition des déchets ménagers et assimilés (campagne de caractérisation): - Organiser la réalisation de campagnes de caractérisation - Communiquer sur les résultats auprès des usagers et élus - Présenter les résultats lors du bilan annuel du PLPDMA à la CCES	à partir du 1er trimestre 2026	
	Piloter le PLPDMA : - Animer le réseau - Organiser des rencontres annuelles - Réaliser le suivi annuel des indicateurs - Organiser une CCES annuellement	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	
	Coordonner le PLPDMA avec les autres outils de planification du Pays Voironnais, en particulier avec : - PCAET - Feuille de route Economie circulaire - Contrat local de Santé - SCOT - Plan de transition (découlant du Bilan des émissions de gaz à effet de serre)		
	Mobiliser les acteurs du territoire : - Organiser une rencontre par an et par thématique pour fédérer les acteurs, faciliter la mise en réseau et le partage de connaissance (Fest'in Textile, Fête de réemploi...) - Participer à la Semaine du Développement Durable (SDD) et la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) pour sensibiliser les citoyens	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	
	Communiquer : - Elaborer et suivre un plan pluri-annuel de communication - Créer des tutos "0 déchet" sur le site internet : Présenter différentes vidéos thématiques pour la mise en oeuvre de nouvelles pratiques « zéro déchet » auprès des habitants - Réaliser une communication thématique "zéro-déchet" dans le journal de la CAPV	Sur toute la durée du PLPDMA (2025 à 2030)	
	Réaliser un sondage de perception auprès de la population - Organiser des sondages : 1 premier pour connaître les connaissances des usagers en matière de prévention, dont les résultats permettront de programmer les différentes actions de communication ; le second en fin de programme pour connaître l'évolution face aux actions visant à réduire les déchets, mais aussi évaluer la perception de la prévention par les habitants et mesurer l'efficacité du programme d'actions - Communiquer sur les résultats des sondages auprès de la population à la fin du programme d'action	En 2026 et en 2030	

PILOTE	Service gestion des déchets et Service communication
PARTENAIRES	NC
INDICATEURS DE SUIVI	
MOYENS FINANCIERS (€)	100 846 €